

LE ZOOM ÉCO DE 15H30 12/09/2018

ALLEMAGNE

LE PROCÈS DES ACTIONNAIRES CONTRE VOLKSWAGEN S'EST OUVERT EN ALLEMAGNE 1/2

Comme indiqué dans le Zoom Eco du 11 septembre, un premier procès majeur s'est ouvert en Allemagne ce lundi 10 septembre. Il ne porte que sur une accusation de manipulation de cours et visera donc à déterminer si le groupe Volkswagen aurait pu informer les marchés des manipulations des émissions de ses modèles diesel avant l'éclatement du scandale. Il faudra pour cela déterminer si l'absence d'information a été délibérée et donc si certains dirigeants étaient au courant de l'affaire avant septembre 2015 (et si oui lesquels).

Les magistrats estiment toutefois que les faits antérieurs à la mi-2012 seraient a priori prescrits, ce qui pourrait être au bénéfice de Volkswagen. En effet, les deux tiers des demandes des plaignants seraient de ce fait irrecevables (ce qui abaisserait de 3,5 milliards d'euros les dédommagements réclamés par les actionnaires). La période clé serait donc entre la mi-2012 et l'ouverture de l'enquête aux Etats-Unis au printemps 2014.

D'après les premiers retours dans cette audience, le parquet de Brunswick semble convaincu que Volkswagen aurait dû au moins informer les marchés en août 2015, dans un communiqué Ad-hoc.

En outre, une des pièces majeures du procès serait un courriel de 2012 mentionnant les manipulations.

Ce premier procès majeur contre Volkswagen en Allemagne ne devrait pas être le dernier, étant donné que plusieurs parquets allemands ont ouvert des enquêtes pour fraude, pour manipulation de cours ou pour publicité mensongère, soit contre le groupe Volkswagen, soit contre ses marques (Volkswagen, Audi et Porsche) soit contre des individus (dirigeants anciens ou actuels).

En outre, le gouvernement fédéral allemand a voté au mois de mai une loi permettant des procédures collectives pour les consommateurs, ce qui permettrait potentiellement une action en recours collectif contre le groupe de Wolfsburg d'ici à la fin de l'année. Jusqu'à 2 millions de consommateurs pourraient en bénéficier.

Bien que le procès qui a débuté hier ne concerne que la communication sur les marchés financiers, le tribunal de Brunswick devra réaliser une chronologie précise du scandale, afin notamment de déterminer si la direction (et, le cas échéant, quels directeurs) était au courant des manipulations

avant septembre 2015. Ces enjeux seront essentiels pour les enquêtes pénales en cours en Allemagne, qui viseront ensuite à déterminer les responsabilités individuelles. Parmi les dirigeants visés, Rupert Stadler, patron d'Audi, est toujours en détention provisoire, soupçonné de fraude et de complicité d'émission de faux certificats. En outre, l'ancien président du groupe, Martin Winterkorn, est suspecté d'avoir tardé à informer les marchés. Une procédure pénale est engagée contre l'ancien dirigeant.

Dans ce procès, si Volkswagen venait à être condamné, la justice déterminera ensuite au cas par cas les indemnités à verser à chaque plaignant.

Par Cindy Lavrut